

✳

Arrondissement
de VALENCIENNES

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES MUNICIPAUX

✳



ARRÊTE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION AU NIVEAU DES INTERSECTIONS AVEC LA RUE PASTEUR ET LA RUE MARCELIN BERTHELOT A QUAROUBLE (TRAVAUX DE VOIRIE)

Nous, Maire de la Commune de Quarouble

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la route,

Vu les arrêtés interministériels relatifs à la signalisation des routes et des autoroutes,

Considérant les travaux qui vont être entrepris par la Société RAMERY TP à RAISMES, au niveau des intersections de la rue Pasteur et la rue Marcelin Berthelot à partir du 26 octobre 2023 et ce jusqu'au 31 octobre 2023.

ARRETONS:

Article 1^{er} : du 26 octobre 2023 au 31 octobre 2023, la circulation sera interdite rue Pasteur au niveau de l'intersection avec la rue Jules Guesde. L'intersection avec la rue Jules Guesde et la rue Marcelin Berthelot sera placée en demi-chaussée, une déviation sera instaurée par la rue Marcelin Berthelot. Ces restrictions seront matérialisées par des panneaux de signalisation.

Article 2 : La vitesse sera limitée à 30 km/h jusqu'à la fin des travaux au droit des travaux.

Article 3 : Le chantier sera signalé à l'avancement des travaux par des panneaux. La signalisation adéquate sera assurée par la Société RAMERY, ZI du bas Pré – BP 55 59590 RAISMES

Article 4 : Monsieur le Maire de Quarouble est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police de Valenciennes,
- Monsieur le Chef de Lutte contre l'Incendie,
- Monsieur le Directeur de la Société RAMERY, ZI du bas Pré – BP 55 59590 RAISMES
- Monsieur le Directeur FINAND, AULNOY LES VALENCIENNES
- Monsieur le Directeur SIMOUV à SAINT-SAULVE



Quarouble, le 20 octobre 2023

Le Maire,

Jean-Luc DELANNOY